
**Cacao durable et traçable —
Partie 3:
Exigences de traçabilité**

Sustainable and traceable cocoa —

Part 3: Requirements for traceability

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 34101-3:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/a873bcbf-baaf-4f1c-be69-36a568ce6227/iso-34101-3-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/a873bcbf-baaf-4f1c-be69-36a568ce6227/iso-34101-3-2019>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 34101-3:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/a873bcbf-baaf-4f1c-be69-36a568ce6227/iso-34101-3-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principes	5
5 Objectifs	5
6 Informations documentées	6
6.1 Généralités.....	6
6.2 Création et mise à jour des informations documentées.....	6
6.3 Maîtrise des informations documentées.....	6
6.3.1 Finalité.....	6
6.3.2 Actions.....	6
7 Exigences	7
7.1 Exigences générales.....	7
7.1.1 Éléments du système de traçabilité.....	7
7.1.2 Exigences relatives au système de traçabilité.....	7
7.2 Exigences relatives à l'organisme.....	7
7.3 Exigences spécifiques relatives à la documentation.....	8
7.3.1 Éléments de la documentation.....	8
7.3.2 Exigences de documentation.....	8
8 Traçabilité physique	9
8.1 Identité préservée.....	9
8.2 Ségrégation du cacao.....	9
9 Traçabilité administrative — Système de bilan massique	10
9.1 Principes.....	10
9.2 Exigences relatives au bilan massique.....	11
9.3 Administration du bilan massique.....	12
9.3.1 Généralités.....	12
9.3.2 Bilan massique mono-site.....	12
9.3.3 Bilan massique multi-sites.....	13
10 Surveillance, mesure, analyse et évaluation	13
10.1 Surveillance.....	13
10.2 Audit interne.....	13
11 Amélioration	14
11.1 Non-conformité et actions correctives.....	14
11.2 Amélioration continue.....	14
12 Revue	14
Annexe A (normative) Exigences de documentation	16
Annexe B (informative) Recommandations et bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre d'un système de traçabilité	19
Annexe C (informative) Bilan massique	22
Bibliographie	23

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique CEN/TC 415, *Cacao traçable et durable*, du Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 34, *Produits alimentaires*, sous-comité SC 18, *Cacao*, conformément à l'accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Une liste de toutes les parties de la série ISO 34101 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

La série ISO 34101 spécifie les exigences relatives à la production durable des fèves de cacao, à la traçabilité du cacao produit de manière durable et au système de certification du cacao durable et traçable.

Des fèves de cacao produites de manière durable sont obtenues en satisfaisant aux exigences relatives aux systèmes de management de l'ISO 34101-1 ou l'ISO 34101-4:2019, Annexe A ou B, et aux exigences de performance de l'ISO 34101-2.

L'approche par étape de la série ISO 34101 comprend trois niveaux d'exigences: niveau seuil, niveau moyen et niveau élevé. Les exigences concernant les trois niveaux d'exigences de performance sont toutes spécifiées dans l'ISO 34101-2. Les trois niveaux d'exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao sont spécifiés dans l'ISO 34101-1 ou l'ISO 34101-4, comme suit:

- niveau seuil: ISO 34101-4:2019, Annexe A;
- niveau moyen: ISO 34101-4:2019, Annexe B;
- niveau élevé: ISO 34101-1.

Un organisme produisant des fèves de cacao de manière durable peut demander une certification initiale au niveau qui lui convient et ensuite poursuivre vers un niveau supérieur jusqu'à ce que le niveau élevé soit atteint. Le passage du niveau seuil au niveau moyen peut prendre jusqu'à 60 mois. Le passage du niveau moyen au niveau élevé peut prendre jusqu'à 60 mois.

Les exigences de performance spécifiées dans l'ISO 34101-2 sont complémentaires aux exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao. Seuls les organismes satisfaisant à la fois aux exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao (ISO 34101-1 ou ISO 34101-4:2019, Annexe A ou B) et aux exigences de performance (ISO 34101-2) peuvent déclarer que les fèves de cacao sont produites de manière durable.

Le présent document spécifie les exigences de traçabilité du cacao produit de manière durable (satisfaisant aux exigences de la série ISO 34101) en partant de l'organisme produisant des fèves de cacao de manière durable et tout au long de la chaîne d'approvisionnement du cacao.

L'ISO 34101-4 spécifie les exigences relatives au système de certification du cacao traçable produit de manière durable conformément aux exigences de la série ISO 34101, et contient les exigences relatives au niveau seuil et moyen du système de management de la durabilité du cacao.